

Commune d'AVRIEUX

154 rue de l'Église

73500AVRIEUX

Tel : 04 79 20 33 16

Rénovation thermique et énergétique du bâtiment Mairie-ancienne École

154 rue de l'Église -
73500 - AVRIEUX

DESCRIPTIF

Lot N°05 MENUISERIES INTERIEURES BOIS

DCE

13 février 2026

Lot N°05 MENUISERIES INTERIEURES BOIS

Sommaire

1PRESCRIPTIONS TECHNIQUE.....	3
1.1SPECIFICATIONS TECHNIQUE	3
1.2CONSISTANCE DES TRAVAUX.....	3
1.3LIMITES DES PRESTATIONS.....	3
1.4MATERIAUX.....	3
1.5MISE EN OEUVRE DES MENUISERIES.....	4
1.6COTES ET DIMENSIONS	5
1.7DETAILS D'EXECUTION	6
1.8JOINTS DE CALFEUTREMENT ACRYLIQUES SOUPLES.....	6
1.9CLEFS PROVISOIRES / DEFINITIVES	6
2DESCRIPTIONS DES OUVRAGES.....	7
2.1BLOCS-PORTES PALIERES	7
2.1.1Blocs-portes palières acoustique anti-effraction.....	7
2.2PARQUETS STRATIFIES	8
2.2.1Sous-couches d'isolation acoustique	8
2.2.2Parquet flottant stratifié	8
2.2.3Plinthes stratifiées assorties	8
2.3BLOCS-PORTES PARTIES COMMUNES	8
2.3.1Bloc porte à âme pleine spécial feu.....	8
2.4BLOCS-PORTES DE COMMUNICATION.....	9
2.4.1Blocs portes de distribution - Pose huisserie à charge du lot Cloisons	9
2.4.2Serrures à larder	9
2.5CLOISONS SANITAIRES	10
2.5.1Cloison HDL sanitaires	10
2.6TRAPPES	10
2.6.1Trappes d'accès aux combles perdus.....	10
2.7HABILLAGES FINITIONS.....	11
2.7.1Habillage bois	11
2.8OUVRAGES COMPLEMENTAIRES.....	11
2.8.1Huisseries métalliques sur support béton.....	11

1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUE

1.1 SPECIFICATIONS TECHNIQUE

Chaque article de chaque ouvrage fait appel soit :

- A un règlement, une norme ou un DTU, si l'ouvrage entre dans son champ d'application
- Aux dispositions de mises en oeuvre, de tolérances, finitions,... d'un règlement, d'une norme ou d'un DTU, si l'ouvrage n'entre pas dans son champ d'application.

Dans ce cas, l'entreprise décidera sous quel Avis Techniques, ATec, Solutions technique -C

Le rattachement de l'article à un DTU, dans son champ d'application ou hors champ d'application, engendre :

- L'application du Cahier des Clauses Spéciales correspondant, pour les travaux dus par l'entreprise et les travaux ne faisant pas parti du marché, sauf stipulations contraires dans le présent document.
- Les références normatives s'y rattachant.

L'entreprise titulaire du présent lot est tenue de se conformer au DTU 36.2 : Menuiseries intérieures en bois.

1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux consistent à la fabrication, la fourniture et la pose des portes palières, de distributions des logements, portes de service, porte de placard etc... tel que décrit ci-après.

En particulier l'entrepreneur du présent lot devra toutes les fermetures, les châssis, portes de visites pour niches, butée de portes, couvre joints, calfeutrement, habillage, etc.

L'entrepreneur devra fournir au maçon les éléments pour les réservations dans le gros oeuvre pour ses ouvrages dans les délais impartis soit à la réalisation des plan d'exécution Gros OEuvre.

De même, avant de commencer toute mise en oeuvre et pose, il devra au maître d'oeuvre la fourniture de tous les dessins d'exécution, détails d'assemblage, détails constructifs et fiche technique des matériaux à mettre en oeuvre.

L'entrepreneur prendra obligatoirement toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la protection de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux. Ceci entend une vérification constante des protections en place pendant toute la durée du chantier, jusqu'à la réception et le renouvellement de ces dernières si celles-ci s'avèrent défectueuses ou non efficaces.

1.3 LIMITES DES PRESTATIONS

Les prestations de l'entrepreneur du présent lot comprennent :

- . Toutes les sujétions nécessaires à la réalisation des ouvrages dans le respect des normes, y compris les sujétions qui ne sont pas expressément décrites dans le présent DESCRIPTIF.
- . Les études, dessins d'exécution et de détail des ouvrages, les nomenclatures nécessaires.
- . La fourniture de tous les matériaux et accessoires entrant dans la fabrication des ouvrages.
- . Le transport à pied d'oeuvre, le stockage et la mise en place de ses ouvrages.
- . Le fourniture et la pose des quincailleries, systèmes de manoeuvre, d'équilibrage, de fermeture et de verrouillage de ses menuiseries.
- . La fixation et le calfeutrement de ses ouvrages comprenant toutes pattes ou équerres de fixation, chevilles, douilles et visserie.
- . Les joints à mettre en oeuvre pour assurer l'étanchéité des ouvrages.
- . La fourniture, mise en place et le démontage de tous les échafaudages, appareils élévateurs et autres engins de levage nécessaires à la pose de ses ouvrages, avec tous les dispositifs de sécurité réglementaires.
- . L'enlèvement des déchets, emballages, gravois et le nettoyage des locaux dans lequel il intervient.
- . Tous travaux, prestations et aménagements qui lui seraient demandés par le coordinateur de sécurité dans la cadre de sa mission.

1.4 MATERIAUX

Matériaux bois :

- Les panneaux de contreplaqué devront être de classe A selon la norme NF EN 1084.
- Les panneaux de fibres devront être de classe E1 selon la norme NF EN 13986 et testés selon la norme NF EN 120 définissant la teneur en formaldéhyde libre dans le panneau.
- Les panneaux de particules devront être de classe E1 selon la norme NF EN 13986 et testés selon la norme NF EN 120 définissant la teneur en formaldéhyde libre dans le panneau.
- La durabilité naturelle ou conférée du bois (établie dans les normes NF EN 350-2 et NF EN 351-1) doit être adaptée à la classe d'emploi (déterminée dans la norme NF EN 335).
- En cas de traitement de préservation des éléments en bois ou dérivés du bois, ce dernier doit être réalisé par un produit biocide conforme à la directive 98/8/CE ou être un traitement n'utilisant pas de substance active (avec procédure ATec ou ATEEx).
- En cas de traitements de finition des éléments en bois ou dérivés du bois, ces traitements devront respecter le décret n°2006-623 du 29 mai 2006.
- L'ensemble des types d'ouvrage en bois provenant de forêts tropicales devront être éco-certifiés ou devront provenir de forêts tempérées.
- En cas de traitements de finition des éléments en bois ou dérivés du bois, ces traitements devront respecter les teneurs en COV de la phase II type PS* du décret n°2006-623 du 29 mai 2006.

1.4.1 Les essences valables sont celles de la Norme en vigueur.
Leurs caractéristiques technologiques et chimiques sont définies par la norme, à laquelle on se référera pour toutes les questions se rapportant à l'humidité, densité et rétractibilité. Il est spécifié que les bois mis en oeuvre doivent être amenés à l'état d'humidité compatible avec l'emploi considéré, c'est à dire :

EXTERIEUR : degré d'humidité inférieur ou égal à 14 %
INTERIEUR : degré d'humidité inférieur ou égal à 12 %

Le classement d'aspect des bois sera précisé pour chacun des ouvrages.

1.4.2 Leurs caractéristiques sont définies par les normes en vigueur. Ils seront de la classe A.C.

1.4.3 Se reporter aux normes en vigueur. Les pièces seront entièrement de première qualité, et porteront le label SNFQ. L'entrepreneur devra les présenter au Maître d'Oeuvre.

Les quincailleries des menuiseries seront en acier cadmié ou livrées avec couche anti-rouille sur tous les ferrages, couche due par le menuisier.

La quincaillerie devra être particulièrement robuste. Les marques indiquées au présent devis sont exclusives.

Les serrures devront provenir de firmes notoirement connues et être garanties 10 ans.

L'attention de l'entreprise est attirée sur la fixation et la qualité des gâches au sol. Les sujétions propres à chacun de ces matériaux seront prévues pour une parfaite exécution.

Il sera prévu un butoir caoutchouc à sceller au sol pour chaque porte 1 vantail ou 2 vantaux, partout où cela est nécessaire.

Le menuisier devra la révision complète de ses ouvrages, une fois les travaux de peinture terminés et avant la réception.

De plus, l'entrepreneur de menuiserie devra avant la fin du délai de garantie, une nouvelle révision complète de toutes ses fournitures.

1.5 MISE EN OEUVRE DES MENUISERIES

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge la distribution, la mise en place, le réglage et le scellement de l'ensemble des menuiseries. La pose des huisseries implique celle des étrésoillons ou coins nécessaires à leur maintien.

Le calage et le réglage des menuiseries, préalablement imprimées par le peintre, seront assurés au moyen de cales, coins, liteaux, barres d'écartement, etc...

L'entrepreneur de maçonnerie devra la réservation des trous, feuillures, rainures et autres fixations à la demande du menuisier, ainsi que le garnissage après la pose des menuiseries.

L'entrepreneur fera son affaire de l'entente avec les autres corps d'état pour la parfaite exécution de ses ouvrages, ses réservations, en particulier, seront demandées sur plans et en temps utile.

Tous les chambranles et couvre-joints auront une largeur minimum de 55 mm. A la demande de l'Architecte, ils pourront dans certains cas, être élargit pour des raisons pratiques, lorsque cela sera nécessaire.

Les parclose sont dues par le menuisier pour toutes les portes vitrées, châssis et panneaux à jour recevant un vitrage épais ou isolant. L'entrepreneur du présent lot se procurera auprès du vitrier toutes les indications utiles concernant les épaisseurs de vitrages.

L'Entrepreneur restera seul entièrement responsable des inconvénients de toute sorte qui pourraient se produire après mise en oeuvre du bois, par suite de leur mauvaise qualité, alors même qu'au moment de l'emploi, ces bois n'auraient présenté aucune tare.

Les ouvrages seront bien replanis, poncés au papier de verre, les arêtes seront franches et vives, les moulures poncées avec soin, les onglets bien raccordés. Les entailles, assemblages et embrèvements seront faits avec le plus grand soin, suivant les règles de l'art.

Avant l'exécution des travaux de peinture ou de vernis, le jeu nécessaire sera donné à toutes les ouvertures extérieures pour éviter tous raccords qui seraient, le cas échéant, à la charge du menuisier. Au surplus, durant le délai de garantie, continuer à donner tous les jeux nécessaires aux parties ouvrantes.

PROTECTION PENDANT LES TRAVAUX : Les ouvrages de menuiseries devront être soigneusement protégés pendant les transports, manutentions, stockages et mise en place et ceci, jusqu'à la fin du chantier, étant entendu que toutes les menuiseries abîmées, tachées ou détériorées au moment de la réception provisoire, seront obligatoirement refusées et remplacées aux frais du présent lot, autant pour ce qui concerne la menuiserie proprement dite que les travaux de corps d'état complémentaire résultant de ce remplacement.

TROUS ET SCELLEMENTS : L'entrepreneur du présent lot fournira en temps voulu à l'entrepreneur du Gros Oeuvre, les renseignements et indications lui permettant de réserver les trous et passages nécessaires à l'exécution de ses ouvrages sur les éléments en B.A. (y compris douilles, scellements, etc...)

D'une manière générale, tous les autres trous, scellements et raccords seront à la charge du présent lot.

Les calfeutrements éventuels sont à la charge du titulaire.

VENTILATION : Les portes de communication des logements devront être détalonnées pour le transfert de l'air neuf vers les pièces de services (passage libre 1cm)

1.6

COTES ET DIMENSIONS

Les dimensions générales des croisées sont définies par les largeurs et hauteurs en tableaux finis des baies.

Les dimensions des portes sont celles du passage libre de leurs huisseries.

Les dimensions de détails sont définies pour chaque type de menuiserie voir NF P 23.403

Les dimensions de débit des bois corroyés sont données par la NF P 20.402 mais il est accordé par parement une tolérance de 0,5 mm.

L'entrepreneur est tenu de vérifier les cotes exactes d'exécution qu'il mesurera sur place. Compte tenu de l'avancement du chantier, l'entreprise fera son affaire de l'ajustement de ses menuiseries aux cotes de réservation prévues aux études béton et réalisées par l'entreprise, et fera son affaire des percements et réservations supplémentaires nécessités par l'exécution de ses ouvrages. Par contre, elle pourra demander à l'entreprise de gros oeuvre, la mise en conformité avec les réservations figurant aux plans de coffrage dans le cas où ceux-ci ne seraient pas respectés. A ce sujet, il devra, en outre signaler au maître d'oeuvre, avant fabrication, les endroits où il rencontrerait une anomalie.

L'entrepreneur devra se procurer les plans techniques d'implantation des entrées d'air.

1.7 DETAILS D'EXECUTION

Avant tout début de réalisation de ses ouvrages, l'entrepreneur du présent lot, devra préparer les plans de détail de chacun des types de menuiseries envisagées à réaliser dans les conditions définies au projet, et les soumettre en deux exemplaires pour agrément, ainsi que les procès verbaux d'essais, la nature des matériaux utilisés dans les panneaux menuisés (isolant, pare-vapeur), le nombre et la répartition des fixations, le système d'étanchéité.

Après acceptation et mises au point, un exemplaire de chacun de ces détails, sera remis aux adjudicataires des lots intéressés et plus particulièrement :

- LOT "GROS OEUVRE"
- LOT "CLOISONS"

Il est rappelé :

- Que les panneaux menuisés doivent résister au choc de sécurité de 750 joules.
- Que les feuillures pour vitrages isolants seront dimensionnées conformément au DTU 39.4 et seront drainées.
- Que les garde-corps doivent répondre à la norme NF P 11. pour le dimensionnement et NF P 01.013 pour les essais.

Les dimensions indiquées au présent descriptif ne sont données qu'à titre indicatif pour faciliter le repérage des articles. L'entrepreneur sera tenu de vérifier ces dimensions et d'exécuter ses ouvrages en fonction des plans.

L'entreprise est tenue de remettre, à l'appui du devis estimatif justificatif de sa proposition, un état détaillé, article par article, des différentes quincailleries qu'elle a prévues pour chaque type de menuiserie envisagé du projet.

1.8 JOINTS DE CALFEUTREMENT ACRYLIQUES SOUPLES

Il est rappelé à l'entrepreneur du présent lot, que les joints de calfeutremments acryliques souples nécessaires en périphérie des rails de plafond suspendus sont à la charge de son lot et en aucun cas au lot PEINTURE. Ces éléments sont en effet un élément de finition qui doit être réalisé par le lot concerné.

1.9 CLEFS PROVISOIRES / DEFINITIVES

Trois (3) clés des portes définitives seront fournies avec chacune des serrures. Ces dernières seront fournies suivant l'organigramme fourni par le maître d'ouvrage.

Les clés seront munies d'étiquettes indéchirables (plastiques) portant l'indication du local. Jusqu'à la livraison l'entrepreneur de menuiserie sera responsable de la gestion des clés et des passes de chantier.

Pendant la phase chantier : clés passe partout et canons provisoires (1 varriure par bâtiment)

Lors de la réception le menuisier fournira :

Pour les logements : les clés définitives de la porte palière en 4 exemplaires avec carte de propriété et sur

organigramme, les clés de la boîte aux lettres et caves en 3 exemplaires.

A noter que les canons définitifs de la porte palière et de la cave, seront installés le jour de la livraison, l'entrepreneur mettra à disposition un menuisier pour ces prestations.

Pour les communs : Un tableau complet numéroté avec les clés en 3 exemplaires des dépendances. Locaux divers, communs, accès combles, boîte aux lettres supplémentaires, etc. sera remis à la réception des communs.

2 DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

Lors de l'étude du projet et avant la remise de son offre, l'entrepreneur doit prendre connaissance des plans, des lieux et des cahiers des charges des autres lots, et tenir compte des exigences des clauses exposées dans les divers documents faisant l'objet du marché de travaux.

L'entrepreneur est réputé avoir pris connaissance des lieux, de la nature des travaux à réaliser, du sol et de toutes les conditions pouvant avoir une influence sur l'exécution, sur la conception des détails, sur la qualité et les prix des ouvrages à réaliser. Cette prise de connaissance concerne notamment les possibilités d'accès des grues, nacelles, camions ou autres équipements, les possibilités de stockage et d'installation de chantier, et les servitudes qui peuvent y être attachées. L'entrepreneur ne peut donc arguer d'ignorances quelconques à ce sujet pour prétendre à des suppléments de prix ou à des prolongations de délais.

2.1 BLOCS-PORTES PALIERES

2.1.1 Blocs-portes palières acoustique anti-effraction

Fourniture et pose de bloc-porte palière acoustique et anti-effraction type ISOBLINDE 39 de MALERBA ou équivalent, avec les caractéristiques suivantes :

- Coupe-feu 1/2 h
- Affaiblissement acoustique $R_w = 40$ (-1;-3) dB
- Stabilité climat : 3b
- Coefficient thermique : $U_d = 1,80$ W/m².K
- **Anti-effraction : Niveau BP1 A2P***

=> Vantail :

Cadre en bois exotique, âme avec 2 tôles, joint intumescent en traverse haute.

Epaisseur 40 mm.

Finitions des parements : Panneaux lisses à peindre sur les 2 faces.

Couvre joint périphérique de 5 x 40 mm, en bois exotique rouge sur la face côté logement.

=> Quincaillerie :

- 4 paumelles de 130 anti-dégondage
- Serrure 5 points A2P* série 8161 de BRICARD ou équivalent
- Seuil suisse aluminium
- Béquilles double sur plaques type OSMOSE de BRICARD ou équivalent. Finition au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.
- Microviseur et butée de porte
- Numérotation du logement rapporté sur la porte.

Les huisseries, bâtis, ferrages et joints feront partie intégrante du bloc-porte et sont donc indissociables.

Lorsque la pose devra s'effectuer avant l'exécution des sols, les portes seront réglées d'après les traits de niveau de sols finis. En aucun cas elles devront être recoupées après coup, le joint bas de porte étant réglé en usine. Un Procès Verbal d'essai sera exigé.

2.1.1.1 BPP - De 0,93 x 2,04 m de ht - 40 dB - Dans béton

Localisation :

- Ensemble :

Pour les portes palières des logements

2.2 PARQUETS STRATIFIES

2.2.1 **Sous-couches d'isolation acoustique**

Fourniture et pose d'une sous-couche composée de mastic minéral et de liant en polyuréthane à base de matières naturelles renouvelables de type EXCELLENCE PLUS de Berry Alloc ou équivalent, épaisseur 2.5 mm et DLw>=21dB. Pose collée ou libre sur un support parfaitement plan, lisse et sec. Joints serrés.

2.2.1.1 **Sous-couche en mousse polyéthylène**

Localisation :

• Ensemble :

Sous le revêtement en parquet décrit ci-après

2.2.2 **Parquet flottant stratifié**

Parquets stratifiés avec une âme en MDF ou panneaux de particules, un parement de finition en mélaminé imitation de bois noble et un contre-balancement de stabilité, à emboîtement. Pose sans colle avec lames assemblées entre elles par un système Uniclic rainure - languette. Pose sur une couche de désolidarisation phonique. Pose à partir du centre de la pièce. Alternance des panneaux ou des lames des colis. Orientation des lames face à la lumière. Jeu de dilatation périmétrique de 5 mm au minimum.

Nota : Après mise en place, le parquet sera protégé par le lot présent avec un film polyane EPAIS double couche fixé par adhésif. Protection à conserver et à maintenir en état pendant toute la durée de l'intervention du présent lot. Compris évacuation en fin de chantier.

2.2.2.1 **Parquet stratifié flottant clipsable - Ep 8 mm**

Stratifié clipsable, pose à l'anglaise, flottante :

- Marque : BERRY ALLOC
- Gamme : TRENDLINE PRO
- Essence : dans la gamme
- Epaisseur : 8 mm
- Largeur de lames : 190 mm

L'entreprise devra proposer un minimum un choix de 5 à 6 finitions de lames.

Coloris au choix du maître d'oeuvre et maître d'ouvrage dans la gamme du fabricant.

Compris protection des sols jusqu'à la réception et évacuation de cette protection en accord avec le maître d'oeuvre.

Localisation :

• Ensemble :

Sur l'ensemble du logement (sauf cuisine, placard et WC)

2.2.3 **Plinthes stratifiées assorties**

Plinthes stratifiées assorties aux surfaces courantes décrites ci-avant, comprenant toutes les façons telles que coupes, entailles, ajustements, traînées. Les sujétions de clouage ou collage font parties du forfait. Finition si nécessaire avec pâte acrylique élastique de même teinte que le parquet.

2.2.3.1 **Plinthes stratifiées assorties - De 60 mm de ht**

Localisation :

• Ensemble :

Pour les pièces décrit ci-avant

2.3 BLOCS-PORTES PARTIES COMMUNES

2.3.1 **Bloc porte à âme pleine spécial feu**

Fourniture et pose de bloc-porte à âme pleine, avec les caractéristiques suivantes :

- Huisserie bois exotique rouge. Pose en tableau dans feuillure dans les murs béton et à recouvrement dans les cloisons.
- Porte composée de deux parois collées de chaque côté d'une ossature constituée, d'une âme pleine en panneaux de particules bois. Les alaises seront constituées soit par une latte de bois massif rapportée assemblée ou collée, soit par l'ossature elle-même.
- Parements : deux faces fibres prépeintes, à peindre (peinture à charge du lot Peinture intérieure)
- Ferrage par 4 paumelles.
- Béquille double sur plaques type SAN DIEGO de HOPPE ou équivalent. Finition au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.
- Ferme porte hydraulique type GEZE ou équivalent, avec classement coupe feu identique
- Dans le cas de portes à 2 vantaux, un ferme-porte sur chaque vantail et un sélecteur de fermeture.
- Serrure à cylindre suivant localisation (voir chapitre "Cylindres - Organigramme").
- Butée de porte

- Couvre joint en bois exotique par chant plat 5 x 40 mm, sur les deux faces.

Les huisseries, bâtis et ferrages feront partie intégrante du bloc-porte et sont donc indissociables.

Les entailles et mortaises nécessitées par la pose des organes de fermeture doivent être réalisées au plus juste pour altérer le moins possible la résistance, la durabilité et l'étanchéité des menuiseries. Gâches réversibles. Les gâches doivent être disposées au niveau des pènes. La têtère et la gâche doivent affleurer le chant de la porte ou de l'huisserie avec une tolérance de 1 mm en retrait.

Ces serrures devront avoir un degré coupe-feu compatible avec le degré coupe-feu de l'ensemble du bloc-porte.

Lorsque la pose devra s'effectuer avant l'exécution des sols, les portes seront réglées d'après les traits de niveau de sols finis.

Un Procès Verbal d'essai sera exigé.

2.3.1.1 Bloc-portes CF 1/2 h + FP

Compris pictogramme de dimensions réglementaires, avec la mention "Porte Coupe Feu - A maintenir fermée".

2.3.1.1.1 **BP - CF 1/2h + FP - De 0,93 x 2,04 m de ht**

Localisation :

- Ensemble :

Pour les portes de la cage d'escalier au RDC

2.4 BLOCS-PORTES DE COMMUNICATION

2.4.1 **Blocs portes de distribution - Pose huisserie à charge du lot Cloisons**

Fourniture et pose de bloc-porte de distribution alvéolaire, avec les caractéristiques suivantes :

- Huisserie bois pour portes à recouvrement. Épaisseur en fonction des parois.

Huisserie à fournir au lot Cloisons pour pose lors du montage des cloisons. Compris réception des huisseries posées par le lot Cloisons.

Les blocs portes dans les cloisons légères seront approvisionnées, repérées et distribuées dans les logements et étages pour le compte du plaquiste.

- Portes composées d'une âme alvéolée isoplane, dans la gamme FIBER de MALERBA ou équivalent.

Épaisseur 40 mm.

Parement deux faces fibres prépeintes, à peindre (peinture à charge du lot Peinture Intérieure).

- Ferrage par fiches 60 x 13 mm nickelées.

- Béquille double sur plaques type TEMPO de BRICARD ou équivalent. Finition au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

- Butée de porte

- Couvre-joint sur les 2 faces en bois de même essence que la menuiserie.

La pose devra s'effectuer avant l'exécution des sols, les portes seront réglées d'après les traits de niveau de sols finis, avec un jeu sous porte n'excédant pas 7 mm

2.4.1.1 **BPI - De 0,93 x 2,04 m de ht - Finition à peindre**

Localisation :

- Ensemble :

Pour :

- la porte du bureau du Maire de la mairie au RDC

- la porte du bureau du directeur de l'école au RDC

- la porte du WC PMR de l'école au RDC

2.4.1.2 **BPI - De 0,93 x 2,04 m de ht CF1/2h - Finition à peindre**

Localisation :

- Ensemble :

Pour :

- la porte de l'accueil de la mairie au RDC

- les portes de la salle du conseil de la mairie au RDC

2.4.2 **Serrures à larder**

La pose courante se fera à l'aide de vis lubrifiées. Les entailles et mortaises nécessitées par la pose des organes de fermeture doivent être réalisées au plus juste pour altérer le moins possible la résistance, la durabilité et l'étanchéité des menuiseries. Gâches réversibles. Les gâches doivent être disposées au niveau des pènes. La têtère et la gâche doivent affleurer le chant de la porte ou de l'huisserie avec une tolérance de 1 mm en retrait. Les autres contraintes seront les dispositions des fabricants et des D.T.U.

2.4.2.1 **Bec de cane simple**

Serrure à larder standard, monopoint, bec de cane simple.

Localisation :

• Ensemble :

Pour :

- les portes de la salle du conseil

- les portes de la cage d'escalier

2.4.2.2 **Bec de cane à condamnation et décondamnation**

Serrure à larder standard, monopoint, bec de cane à condamnation et décondamnation.

Localisation :

• Ensemble :

Pour la porte du WC PMR

2.4.2.3 **Serrure pêne dormant 1/2 tour**

Serrure à larder standard, monopoint, pêne dormant 1/2 tour.

Fourniture de 1 clé par chambre

Localisation :

• Ensemble :

Pour :

- la porte du bureau du Maire

- la porte du bureau du directeur

2.5 **CLOISONS SANITAIRES**

2.5.1 **Cloison HDL sanitaires**

2.5.1.1 **Ensembles en panneaux HDL**

Cabine sanitaire stratifié massif.

Réalisation d'un ensemble 4 WC

Compris 4 portes, 3 séparation et une façade

Caractéristiques générales :

- Fabrication Française

- Réalisée en stratifié massif 10 mm

- Classement au feu M2.

- Fixation au mur par 3 étriers en inox laqué gris

PANNEAUX

- Refends, portes et meneaux de façade en stratifié massif 10 mm. Classement au feu M2.

REFENDS

- Refends autoportants en une seule pièce (profondeur maxi : 2,05 m).

MENEUX DE FAÇADE

- Arrondis pour éviter les angles agressifs.

ASSEMBLAGE PANNEAUX

- Liaison des panneaux réalisée par des équerres en inox laqué gris. Assemblages des portes en applique.

FIXATIONS MURALES

- Fixation au mur par 3 étriers en inox laqué gris.

VISSERIE

- Visserie inox, empreinte spéciale anti-effraction. Apparente en façade.

DE FAÇADE

- Profil en polyfor armé de fibres de verre coloris gris de dimensions 50 mm x 30 mm. Disposé en cimaise sur façade et refends d'extrémité.

PAUMELLES

- 2 paumelles par porte. Avec ou sans retour automatique, dégondables ou indégondables.

VERROU

- Verrou pivotant en polyfor armé de fibres de verre. Voyant libre/occupé décondamnable de l'extérieur.

PIED VÉRIN

- Pieds vérins gris. Vide au sol réglable de 100 à 140 mm.

BOUTON DE PORTE

- En polyfor armé de fibres de verre. Coloris à déterminer avec l'architecte

Localisation :

• Ensemble :

Pour les sanitaires de l'école au RDC

2.6 **TRAPPES**

2.6.1 **Trappes d'accès aux combles perdus**

Fourniture et pose, comprenant :

- Huisserie bois 4 côté à simple feuillure

- Paumelle en nombre et dimensions adaptées suivant poids de la trappe
 - Vantail à âme pleine. Le cadre et l'âme sont revêtus sur chaque face par un panneau de fibres de bois dur de 3 mm d'épaisseur environ. Une contrefeuillure est pratiquée aux 4 sens.
 - Isolation de la trappe par un panneau laine de verre collé de 300 mm d'épaisseur
 - Joints intumescents collés en usine sur huisserie.
 - barre de préhension à l'intérieur du local en tube d'acier galvanisé
 - D'une main courante
 - Barre d'accroche d'échelle.
- L'ensemble avec PV du fabricant pour trappe CF 1/2 heure.

Finition à peindre

2.6.1.1 TV - De 1.00 x 1.00 m de ht

Localisation :

- Ensemble :

Pour l'accès au comble située dans le bureau 2 au R+2

2.7 HABILLAGES FINITIONS

2.7.1 Habillage bois

2.7.1.1 *Tablette médium - De 30 cm de profondeur*

Localisation :

- Ensemble :

Pour les tablettes des menuiseries extérieures, selon carnet de menuiserie

2.7.1.2 *Tablette médium - De 40 cm de profondeur*

Localisation :

- Ensemble :

Pour les tablettes des menuiseries extérieures, selon carnet de menuiserie

2.7.1.3 *Tablette médium - De 45 cm de profondeur*

Localisation :

- Ensemble :

Pour les tablettes des menuiseries extérieures, selon carnet de menuiserie

2.7.1.4 *Tablette médium - De 56 cm de profondeur*

Localisation :

- Ensemble :

Pour les tablettes des menuiseries extérieures, selon carnet de menuiserie

2.7.1.5 *Tablette médium - De 65 cm de profondeur*

Localisation :

- Ensemble :

Pour les tablettes des menuiseries extérieures, selon carnet de menuiserie

2.7.1.6 *Encadrement bois*

Fourniture et pose d'encadrements en bois massif pour ouvertures intérieures réalisées dans les murs, conformément aux plans d'exécution. Les dimensions définitives seront relevées sur site avant fabrication.

Les encadrements seront assemblés par tenons et mortaises ou systèmes équivalents, et fixés solidement dans le mur (mur en pierre).

Le bois utilisé devra être sec, stabilisé, sans défauts apparents. Les faces vues recevront une finition vernie. La pose garantira un parfait alignement, une bonne planéité et la protection des surfaces adjacentes.

L'ensemble des travaux fera l'objet de contrôles de dimensions, d'aplomb et de qualité de finition. Les déchets seront évacués au fur et à mesure de l'avancement du chantier. La réception des ouvrages interviendra après validation du maître d'ouvrage.

Localisation :

- Ensemble :

Pour la porte du secrétariat et de la circulation de la mairie au RDC, selon plans architectes

2.8 OUVRAGES COMPLEMENTAIRES

2.8.1 Huisseries métalliques sur support béton

Fourniture de l'huisserie métallique, 1 vantail.

- Huisserie à poser pour porte à rive droite, épaisseur en fonction des parois.

Compris réception des huisseries et fiches techniques (dimensions, épaisseurs, tolérances, type de feuillure, sens d'ouverture).

Fixation au support béton par chevillage mécanique ou scellement chimique, complétés par des équerres de fixation Malerba ou équivalent, conformément aux prescriptions du fabricant. Les équerres permettront d'assurer l'aplomb, l'équerrage et la stabilité de l'huisserie pendant le scellement.

Modèle type MALERBA ou équivalent

Produit : Huisserie PROFEU (EI30)

2.8.1.1

Pose d'huisseries métalliques sur support béton - 1 vantail

Localisation :

• Ensemble :

Pour :

- blocs portes dans murs en pierre, située au RDC de la mairie, suivant plans

- blocs portes dans murs en pierre, située au R+1 de la mairie, suivant plans